



**Québec**

Bureau 2.36  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone: 418 528-7741  
Télécopieur: 418 529-3102

**Montréal**

Bureau 18.200  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone: 514 873-4196  
Télécopieur: 514 844-6170

PAR COURRIEL

Québec, le 19 mars 2020

Monsieur

Objet : Votre demande d'accès  
N/Réf. : 1920064

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 février dernier afin d'obtenir une copie des documents suivants :

- « • Toutes les décisions rendues par le juge administratif Philippe Berthelet pour les années 2014, à 2016 inclusivement;
- Toutes les décisions rendues par le juge administratif Philippe Berthelet pour les années 2017 et 2018 qui n'ont pas été diffusés sur le site Web de la SOQUIJ;
- Toutes les décisions rendues par le juge administratif Cynthia Chassigneux Philippe Berthelet pour les années 2014 à 2019 inclusivement;
- Toutes les décisions rendues par le juge administratif Lina Desbiens en 2019 qui n'ont pas été diffusés sur le site Web de la SOQUIJ ».

En ce qui concerne les décisions du juge Philippe Berthelet, elles sont toutes disponibles sur le site internet de la SOQUIJ depuis sa nomination à la Commission en 2016. Nous vous invitons donc à recommencer votre recherche sur le site de la SOQUIJ puisqu'on y trouve beaucoup plus de décisions que les 12 que vous avez indiquées dans votre tableau pour les années 2017 et 2018.

Enfin, en ce qui concerne les décisions rendues par la juge Cynthia Chassigneux ainsi que celles rendues par la juge Lina Desbiens en 2019 qui n'ont pas été diffusées sur le site Web de la SOQUIJ, je vous informe qu'en vertu de l'article 6 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnel<sup>1</sup>, la Commission est tenue de diffuser sur ce site que ses décisions motivées dans l'exercice de fonctions juridictionnelles. Puisque les décisions demandées concernent l'exercice des fonctions de surveillance de la Commission, vous trouverez les décisions rendues jusqu'en février 2019 en consultant les liens ci-dessous :

[www.cai.gouv.qc.ca/decisions-et-avis/section-surveillance/](http://www.cai.gouv.qc.ca/decisions-et-avis/section-surveillance/)  
[www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/decisions-et-documents-transmis-dans-le-cadre-dune-demande-dacces/](http://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/decisions-et-documents-transmis-dans-le-cadre-dune-demande-dacces/)

Pour ce qui est des décisions prises depuis février 2019, vous en trouverez une copie ci-joint.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels<sup>2</sup>, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

«Original signé»

Rémi Bédard  
Directeur de l'administration et  
Responsable de l'accès aux documents et de  
la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours  
Copies de 30 décisions

---

<sup>1</sup> RLRQ. c. A-2.1, r. 2

<sup>2</sup> RLRQ. c. A-2.1, la Loi sur l'accès.